

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Juillet 2020

Le Conseil Municipal a été légalement convoqué le 3 juillet deux mil vingt.

L'an deux mil vingt, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur André BOULANGEOT, Maire.

Présents : MM BOULANGEOT André – GRANDJEAN Richard – MATHIEU Serge – ANTOINE Denis – SCHMITT Patrick – GRANDIDIER Denis – GERARD Jean-Marc – WENDLING Eric – COLLE BERNARD – PARIS Dominique - Mmes GUIDAT Nadia – FLON Rachel - BENEVENTI Béatrice – KENNER Corinne – COLIN Anne – MICLO Odile – BETTON Sylvie – ORY Marielle – BAUMGARTNER Anne-Laure

Excusés ayant donnés procuration : ///

Madame Marielle ORY a été élue secrétaire de séance

Ordre du jour :

1 - AFFAIRES GENERALES

- Election des délégués des conseils municipaux formant le collège électoral des élections sénatoriales
- Désignation des délégués au Syndicat Mixte d'Informatisation Communale des Vosges (SMIC)

2 – FINANCES

- Vote des subventions aux associations - Année 2020
- Subvention exceptionnelle à l'école du Centre - Remboursement des frais engagés pour le voyage scolaire annulé

3 – TERRAINS

- Achat de terrain Rue des Pins
- Echange de terrain Commune / M. Claude BLAISE

4 - AFFAIRES SCOLAIRES - Année scolaire 2020/2021

- Participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement des écoles de Sainte Marguerite

5 - PERSONNEL COMMUNAL

- Création d'un poste d'Agent de Maîtrise
- Création de deux postes "Adjoint Technique de 2ème classe"

6 - Compte-rendu des délégations

- DIA

INFORMATIONS

APPROBATION DU PROCES- VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2020

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la séance du 11 Juin 2020 a été adopté à l'unanimité.

ELECTION DES DELEGUES DES CONSEIL MUNICIPAUX FORMANT LE COLLEGE ELECTORAL DES ELECTIONS SENATORIALES

Liste des délégués, délégués supplémentaires et suppléants élus représentant la commune de SAINTE MARGUERITE :

Civilité (M. ou Mme)	NOM)	prénom	Nombre de suffrages obtenus
M.	BOULANGEOT	André	19
Mme	GUIDAT	Nadia	19
M.	ANTOINE	Denis	19
Mme	FLON	Rachel	19
M.	COLLE	Bernard	19
Mme	MICLO	Odile	19
M.	GRANDJEAN	Richard	19
Mme	BENEVENTI	Béatrice	19

DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LE DEPARTEMENT VOSGES (SMIC)

Monsieur le Maire expose :

Les élections des délégués du SMIC représentant les communes de moins de 10 000 habitants se déroulent en 2 phases :

1/ Chaque commune de moins de 10 000 habitants doit élire un délégué communal.

2/ Ce délégué communal est convoqué par la commune de moins de 10 000 habitants la plus peuplée du canton (adhérente au SMIC 88) afin d'élire le nombre de délégués titulaires et suppléants au niveau du canton. Ce sont ces délégués qui siègeront au sein du Comité du SMIC – Collège des Communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉSIGNE** M. Serge MATHIEU, en qualité de délégué du Conseil Municipal au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale du Département des Vosges.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2020

Monsieur Serge MATHIEU, Adjoint à la "Vie Associative, Animation Sportive et Culturelle", expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2020, présentés par les associations et examinés par la Commission "Vie Associative, Animation Sportive et Culturelle" réunie le 10 juillet 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité ou à la majorité suivant l'association (Au moment du vote, MM Bernard COLLE, Denis GRANDIDIER, Dominique PARIS, Denis ANTOINE, Eric WENDLING et Mmes Odile MICLO et Anne COLIN n'ont pas pris part au vote pour les dossiers les concernant)

- **DÉCIDE** d'accorder au titre de l'exercice 2020 une subvention à chaque association conformément au tableau ci-dessous

Dénomination	Activité	Nbre adhérents 2020	Subvention attribuée 2019	Observations	Montant total voté 2020
Amis de la Ballastière	Pêche	58	250.00 €		250.00 €
Amicale des Diables Rouges	Patriotique	7	50.00 €		50.00 €
Amicale Sapeurs Pompiers		35	500.00 €		500.00 €
Animation Margaritaine	Animations diverses sur la commune	15	1 000.00 €		1 000.00 €
Badminton	Badminton	49	300.00 €		300.00 €
Bulles Roses	Aide recherche contre le cancer	5	200.00 €	Pas de demande	0.00 €
CD/MD - Football	Football	31	300.00 €		300.00 €
Club Informatique Margaritain	Promotion pratique informatique	11	500.00 €		500.00 €
Comité d'Aide aux Anciens	Bons fin d'année aux aînés de la Commune	20	10 000.00 €		6 000.00 €
Fanfare Margaritaine	Animation et formation pratique musique	8	500.00 €		500.00 €
FB Sport	Rallye	2	0.00 €	Pas de formation de jeunes	Refusé

Football Club de Ste Marguerite	Football	325	9 000.00 €		9 000.00 €
GEA Vannes de Pierre		89	0.00 €	Pas de demande	0.00 €
Groupe Vocal Célia	Chorale	31	520.00 €		520.00 €
Handball Club	Handball	115	2 000.00 €		2 000.00 €
Joie de Lire		21	0.00 €	Pas de demande	0.00 €
Judo Club Margaritain	Judo	45	1 250.00 €		1 250.00 €
Lets'Dance	Danse	72	850.00 €		850.00 €
Mag danse		114	0.00 €	Pas de demande	0.00 €
Nippon Kempo Club	Nippon Kempo	35	1 500.00 €	Dossier incomplet	Décision reportée
Petite Boule	Pétanque	39	500.00 €		500.00 €
Passion Langues et Cultures	Cours d'italien	33	300.00 €		300.00 €
Scrableurs Margaritains	Scrabble	29	250.00 €		250.00 €
Tetras Basket	Basket	66	2 000.00 €		2 000.00 €
Tennis de Table	Tennis de Table	17	400.00 €	Subv exceptionnelle 100 € (3ème équipe en championnat)	500.00 €
UNC - AFN	Patriotique	35	250.00 €		250.00 €
UNRPA - Section Ste Marg.	Club retraités - Promotion action culturelle	257	300.00 €		300.00 €
USEP	Section sports divers écoles		500.00 €		Reporté
USEP	Voyages écoles et coopérative scolaire (2017/2018 : 23,00 € x 131 élèves)		3 013.00 €	135 élèves en 2020	Reporté
USEP	Piscine écoles		1 300.00 €		Reporté
Vélo Club Margaritain	Cyclisme	20	500.00 €	Pas de demande	0.00 €
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS MARGARITAINES			38 033.00 €		27 120.00 €
ADAVIE	ex ADAPAH / AMF88		50.00 €	Pas de demande	0.00 €
ADMR	Aide à la personne		500.00 €	Pas de demande	0.00 €
CRÉBUS	Aide aux personnes surendettées		400.00 €		400.00 €
J.E.C.D.E.	Cyclo Cross		1 400.00 €	Subv 2019 reportée en 2020 car non utilisée	0.00 €
Ligue contre le Cancer	Lutte contre le cancer		50.00 €		50.00 €
Scout de France			120.00 €	exceptionnel (achat d'une tente)	0.00 €
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS EXTERIEURES			2 520.00 €		450.00 €
TOTAL			40 553.00 €		27 120.00 €

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ECOLE ELEMENTAIRE DU CENTRE – REMBOURSEMENT DES ARRHS VERSÉS POUR VOYAGE SCOLAIRE ANNULÉ

M. le Maire explique que l'école du Centre avait prévu un voyage scolaire les 3 et 4 avril 2020 à Paris. Suite à la pandémie COVID-19, celui-ci a été annulé.

Le coût total d'hébergement dans une auberge de jeunesse s'élevait à 3 040.00 € TTC et 1 520.00 € TTC d'arrhes ont été versés à la réservation.

Aujourd'hui, l'auberge de jeunesse refuse de rembourser les arrhes déjà versés. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accorder une subvention exceptionnelle, de 1 520.00 €, à l'école du centre qui ne peut supporter une telle dépense.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de verser une subvention exceptionnelle à l'école du Centre de 1 520.00 € au titre du remboursement des arrhes versées à l'auberge de jeunesse qui devait accueillir les élèves lors du voyage scolaire de fin d'année (voyage annulé pour cause de crise sanitaire)

ACQUISITION DE TERRAIN – RUE DES PINS

M. le Maire explique que la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) est chargée de la vente de la parcelle cadastrée Section AA n° 313 lieudit « rue des pins » pour une contenance de 89 m².

Cette parcelle jouxte la voirie et se situe dans le prolongement de la parcelle cadastrée Section AA n° 305, propriété de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée Section AA n° 313 lieudit « rue des pins » pour une contenance de 89 m² au prix de 50.00 € TTC auquel s'ajoute 300.00 € TTC de frais SAFER.

ECHANGE DE TERRAIN – RUE DE BROMPONT – COMMUNE DE SAINTE MARGUERITE / M. Claude BLAISE

Le Conseil Municipal, par délibération du 20 février 2020 a approuvé l'échange de terrain avec soulte entre la commune de Sainte Marguerite et M. et Mme Claude BLAISE et a précisé que les frais de notaire et de bornage seraient à la charge de l'acquéreur.

Les frais liés à un échange de terrain ne sont pas les mêmes que ceux pour une acquisition. Dès lors, les frais afférents à l'acte notarié envisagé entre la Commune et M. Claude BLAISE s'élèvent à 1 610.00 €.

Il est demandé au conseil municipal de modifier sa décision du 20 février 2020 (frais à la seule charge de M. Claude BLAISE) et d'autoriser la commune à prendre en charge la moitié de ceux-ci soit 805.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de prendre en charge la moitié des frais de notaire à venir, soit la somme de 805.00 €.

AFFAIRES SCOLAIRES - Année scolaire 2020/2021 - Participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement des écoles de Sainte Marguerite

- Reporté à la prochaine séance

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL ET DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE AU 1^{ER} AOUT 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE DE CRÉER**, à compter du 1^{er} août 2020, dans le cadre d'emplois des Agent de Maîtrise Territoriaux, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, un poste d'Agent de Maîtrise Territorial à temps complet
- **DÉCIDE DE CRÉER**, à compter du 1^{er} août 2020, dans le cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriaux, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, deux postes d'Adjointes Techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet
- **PRÉCISE** que les emplois créés sont à temps complet pour une durée de 35/35^{ème}.

COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION ET DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE CONFORMEMENT AUX ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CGCT

Liste des renoncations au droit de préemption.

N° DIA	DESIGNATION	USAGE	SUPERFICIE (M ²)	REFERENCE CADASTRALE	ADRESSE
20200022	Locaux dans un bâtiment en copropriété	Habitation	7 575	AD 119	183 Chemin de la Cartonnerie
20200023	Locaux dans un bâtiment en copropriété	Habitation	6 212	AD 123	355 Chemin de la Cartonnerie
20200024	Bâti sur terrain propre	Habitation	687	AB 2	7 Impasse de l'Etang
20200025	Bâti sur terrain propre	Habitation	2 347	AD 6	236 Avenue du Général de Gaulle
20200026	Bâti sur terrain propre	Habitation	886	AM 72 AM 74 AM 82	26 Rue du Haut de Chaumont
20200027	Bâti sur terrain propre	Habitation	262	AB 462 AB 464 AB 466 AB 468	Rue des Pêcheurs

20200028	Bâti sur terrain propre	Habitation	2 001	AB 469	67 Impasse des Chênes
----------	-------------------------	------------	-------	--------	-----------------------

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la communication de ces comptes rendus de l'exercice des délégations confiées à Monsieur le Maire.

INFORMATIONS DIVERSES

Intervenants bénévoles lors du service minimum d'accueil dans les écoles en cas de grève des enseignants :
Anne COLIN – Serge MATHIEU – Béatrice BENEVENTI – Denis GRANDIDIER – Odile MICLO – Nadia GUIDAT

Demande de permis d'aménager RULHMANN : Extension réseau ENEDIS à prévoir 1 745.40 €

Désignation d'un délégué à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) : M. Patrick SCHMITT

Feux intersection Rue d'Alsace / Rue de la Fave / Rue de la Gare : il est demandé que soit installé un panneau invitant les usagers à avancer leur véhicule jusqu'au feu (dans le but de réduire le temps d'attente aux feux).